

Section Transport	Nombre de pages 1
Titre Transport spécial	Date d'entrée en vigueur Le 28 août 2012

Énoncé	<p>Une demande de transport adapté peut être faite si l'élève remplit les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est identifié par le Service à l'élève de l'un des conseils scolaires comme ayant besoin de transport spécial; • fréquente une classe distincte dans un module spécialisé qui est à l'extérieur de la zone de fréquentation de l'élève; • présente un handicap physique permanent qui l'empêche de monter à bord d'un autobus et de se rendre à son siège; • est atteint d'une condition médicale qui exige un transport spécial (dans ce cas, la demande doit être accompagnée d'un certificat médical); • fréquente un centre de traitement.
Modalités	<p>Le formulaire <i>Demande de transport spécialisé</i> doit être rempli par l'école et envoyé au Consortium. Une fois le formulaire reçu, le Consortium étudiera la demande afin de déterminer quel transport est le plus adéquat et le plus sécuritaire pour l'élève.</p> <p>Pour les élèves identifiés par le Service à l'élève de l'un des conseils, la marche à suivre est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par défaut, elles ou ils sont transportés par un transport ordinaire; • le Service à l'élève doit fournir au Consortium la liste des élèves identifiés pour la prochaine année scolaire (avant la fin de l'année scolaire en cours); • le Consortium, en collaboration avec le Service à l'élève, maintient à jour la liste des élèves identifiés, par classe et par école; • si une ou un élève a des besoins spéciaux, suite d'une recommandation du Service à l'élève, un transport spécial par autobus ou berline est organisé.

Dates de révision :
19 juin 2012
7 février 2013